

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Licence Musique et musicologie

- Université Lumière - Lyon 2

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Lettres, sciences du langage, arts

Établissement déposant : Université Lumière - Lyon 2

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Ouverte en 1974, la licence *Musique et musicologie* offre actuellement deux champs d'investigation : celui du développement des techniques musicales (formation musicale, analyse, culture vocale, etc.) associées aux pratiques et à la création musicales (pratiques musicales collectives, écriture musicale, informatique musicale, etc.) ; et celui de l'acquisition de connaissances touchant une grande variété des domaines d'études du fait musical (histoire, organologie, esthétique, acoustique, etc.). La formation vise donc à l'acquisition de connaissances historiques, esthétiques et sociales larges du phénomène musical, combinée à la maîtrise des langages musicaux, des gestes instrumentaux et vocaux ainsi qu'au développement de la créativité des étudiants.

Cette licence accompagne le plus souvent une formation artistique et technique dispensée dans les conservatoires et écoles de musique de la région Rhône-Alpes. Elle offre : une préparation aux métiers de l'enseignement (comme musicien intervenant en milieu scolaire avec un accès possible en Centre de formation des musiciens intervenant (CFMI) après la L2 - professeur d'éducation musicale et de chant choral après la L3 en intégrant un master MEEF) ; à ceux de la documentation et de l'édition musicale ; à ceux de la médiation culturelle ; enfin à ceux de la création et de la production musicales (notamment dans le secteur multimédia, en intégrant par exemple le master professionnel *Musique appliquée aux arts audio-visuels* (MAAAV) à l'Université lumière - Lyon 2.

La formation en présentiel repose sur un socle commun d'enseignements en L1 et L2 avant d'offrir un choix possible entre quatre parcours en L3 ainsi répartis : *Pratiques musicales* (ensemble vocal, ensemble instrumental, orchestration et création), *Pro-concours* (c'est-à-dire préparation aux concours d'enseignement : introduction à la pédagogie musicale, leçon de concours, stage), *Recherche documentaire* (documentation et recherche, multimédia et réseaux) et *Patrimoines musicaux* (incluant la paléographie).

Avis du comité d'experts

Le cursus d'études repose sur une double formation (musicale et musicologique) revendiquée dans son intitulé, qui n'est pas clairement articulée dans la maquette, notamment à cause de la différence établie entre la « majeure musique » et la « majeure musicologique » (notée dans la fiche RNCP), que l'on ne retrouve pas dans le descriptif des enseignements qui indique « majeure musique et musicologie » et « renforcement de la majeure ». La présentation de la maquette et surtout l'organisation des études ne sont pas suffisamment renseignées dans le dossier. Les articulations (progressives ou non ?) entre les trois années semblent inexistantes ou non pensées. Le volet « connaissances » ne montre pas d'articulation avec le volet de « pratique musicale », ni avec celui de « création musicale », laissant le volet « méthodologique » à l'écart. La présentation du dossier se limite à une maquette peu lisible non accompagnée de commentaires sur les contenus, leur articulation, et sans aucun indicatif sur le pilotage pédagogique (à court terme et à long terme).

Concernant l'adéquation du cursus d'étude avec les objectifs de la formation, elle est très cohérente en ce qui concerne le parcours L3 *Pro-concours*, avec la mise en place d'enseignements spécifiques concernant la pédagogie musicale et la possibilité de stages encadrés en milieu professionnel. Aussi, le dossier indique qu'un tiers des effectifs de L3 s'orientent ensuite vers des formations en direction des métiers de l'enseignement (CFMI, master MEEF, etc.). Elle semble également en cohérence pour le parcours *Pratiques musicales*, même si le dossier n'est que très peu renseigné concernant les manifestations concrètes de ces apprentissages (projets collectifs, prestations musicales publiques, articulation entre la mise en pratique des projets de création, etc.). Enfin, l'adéquation entre le cursus d'étude et les objectifs de la formation ne semblent pas atteints en ce qui concerne les parcours *Recherche documentaire* et

Patrimoines musicaux, ces deux branches n'étant qu'insuffisamment présentées dans le dossier et témoignant d'un grand isolement par rapport aux milieux professionnels des métiers musicaux possibles et celui de la recherche musicologique ou des métiers du patrimoine.

Le positionnement de la formation au sein de l'Université Lyon 2 n'est pas décrit et les liens avec les autres licences semblent d'ailleurs inexistantes (Lettres, Arts, Langues). Les enseignements d'ouverture apparaissent en L2 et L3, mais ne sont pas renseignés. De fait, cette formation apparaît comme « isolée ». Néanmoins, un partenariat existe avec le Conservatoire national supérieur de musique et de danse (CNSMD) de Lyon : les étudiants du Conservatoire venant compléter leur formation en choisissant deux unités d'enseignement (UE) afin d'obtenir la licence *Musique et musicologie*. De même, un autre partenariat existe avec le Centre de formation des enseignants de la musique (CEFEDM) Rhône-Alpes (intégration en L3 pour les titulaires du diplôme d'Etat (DE) de professeur de musique). Une confusion est malheureusement faite dans le dossier entre les appellations du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de musique, diplôme inscrit au niveau II au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), et du DE de professeur de musique, inscrit au niveau III au RNCP, l'un étant pris pour l'autre alors que ces deux diplômes relèvent de niveaux de qualification différents. Cette confusion témoigne d'une méconnaissance des diplômes délivrés par les institutions en coopération. La formation est décrite dans le dossier comme une « formation de fond de nombreux musiciens et acteurs de la musique en région Rhône-Alpes » mais aucun argument concret (qualitatif ou quantitatif) n'est communiqué pour pouvoir évaluer ce point. De même, il est écrit qu'elle complète des formations artistiques techniques des conservatoires de la région, mais on ne peut comprendre à la lecture du dossier quels liens unissent ces établissements (conservatoires de Villeurbanne, Vienne, Mâcon, etc.) et la formation concernée.

L'isolement de cette formation se confirme à la lecture de son positionnement sur le territoire et son environnement socio-économique. Pour les liens avec d'autres structures de l'enseignement supérieur, le dossier est trop lacunaire en ne faisant que citer trois noms de structures (LIRE, GRAC, Passages XX-XXI). L'articulation et la sensibilisation aux domaines de la recherche ne sont pas renseignées. On note la quasi-inexistence de liens entretenus entre la formation et les institutions du monde professionnel local (institutions de concerts, d'opéra, médiathèques musicales, etc.), ce qui reste surprenant pour une formation inscrite dans une université aussi importante que celle de l'Université Lyon 2 et au sein d'une grande ville musicalement et culturellement aussi riche que celle de Lyon. Enfin, la dimension internationale de la formation est extrêmement limitée (très peu d'étudiants entrants et sortants par an ; aucun échange de professeurs ou d'accueil d'enseignants étrangers n'est mentionné) ; des liens avec Montréal, Berlin et Birmingham sont mentionnés sans que soit spécifiée leur nature.

Le pilotage de la formation est assuré par un directeur (maître de conférence - MCF), un directeur des études (MCF), et quatre responsables pédagogiques (un MCF et trois PRAG - professeur agrégé). On note cependant une contradiction entre le dossier qui signale la présence d'un responsable de la licence et d'une responsable du domaine informatique musicale et le tableau des enseignants qui ne donne aucune affectation pour ces deux fonctions. Le conseil de département se réunit bimensuellement, les étudiants peuvent être représentés pendant ces réunions. Les compétences et qualifications de l'équipe enseignante sont larges et couvrent toutes les périodes de l'histoire de la musique occidentale, ainsi que la formation des savoir-faire techniques (oreille, écriture, direction de chœur, etc.). L'équipe pédagogique prend appui sur une bonne dizaine d'enseignants-chercheurs titulaires et fait appel à de nombreux vacataires et doctorants principalement pour les disciplines techniques (formation musicale, écriture, etc.) et la méthodologie. Outre les enseignements fondamentaux, on peut relever la spécificité de certains enseignements comme l'histoire des musiques populaires, l'esthétique des arts, la paléographie et l'organologie.

Les données concernant les effectifs sont fournies par les services centraux de l'Université Lyon 2. Le dossier n'offre aucune analyse (ni qualitative, ni quantitative) des chiffres et des pourcentages déduits. Les effectifs en L1 (entre 144 et 181 étudiants) sont en augmentation constante pour la période 2010-2013. Le taux de réussite en fin de L1 ne dépasse jamais les 59 %, en revanche le taux de réussite au diplôme dépasse les 80 %. Il aurait été intéressant, par exemple, de voir figurer dans le dossier des indicateurs chiffrés concernant la répartition des étudiants de L3 dans les quatre parcours proposés par la formation. La poursuite d'études et l'insertion des étudiants après la licence ne sont que trop peu renseignées et pas du tout analysées dans le dossier.

Éléments spécifiques de la mention

Place de la recherche	La place de la recherche est structurellement inexistante dans la maquette. Le dossier n'est par exemple aucunement renseigné sur la nature des liens construits ou non entre cette formation et des structures de recherche musicologique et/ou industrielle (mention de trois structures sans descriptif : LIRE, GRAC, Passages XX-XXI).
-----------------------	--

	<p>Cette licence vise avant tout à asseoir une formation solide dans les domaines décrits plus haut (connaissance, technique, pratique, créativité) sans offrir aucune sensibilisation aux enjeux de la recherche. Sans doute, l'implication dans l'équipe pédagogique de tous les enseignants-chercheurs du département (deux PR, six MCF et deux doctorants) porteurs de spécialités de recherche, peut-elle permettre cette ouverture, mais les enseignements de méthodologie universitaire et disciplinaire restent confiés à des vacataires. Aucun enseignement historiographique, épistémologique ou critique ne semble être inclus dans les composantes de cours des spécialisations en « recherche documentaire » et « patrimoines musicaux » en L3. De fait, aucune visibilité (ni qualitative, ni quantitative) n'est offerte dans le dossier sur la poursuite ou non des études en master recherche de musicologie. A la lecture du dossier, l'intérêt porté à la recherche et l'incitation à la poursuite des études dans ce domaine sont absents.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>Assis sur la possibilité de suivre un stage et sur des enseignements spécifiques (« introduction à la pédagogie musicale », « leçon de concours »), le parcours <i>Pro-concours</i> proposé en L3 propose une offre intéressante et très ciblée pour la pré-professionnalisation aux métiers de l'enseignement.</p> <p>Pour le parcours <i>Pratiques musicales</i>, en L3, tous les enseignements « pratiques » ont pour contenus l'apprentissage de compétences professionnelles (maîtrise des gestes musicaux, direction de chœur, etc.). Les modules de professionnalisation sont donc opérants, notamment pour les métiers d'artistes interprètes et la direction d'ensembles vocaux amateurs. Les enseignements « techniques et pratiques » sont en outre confiés à des intervenants extérieurs recrutés pour leurs compétences techniques dans les domaines artistiques (artistes, professeurs des conservatoires de la région).</p> <p>En revanche, aucune réflexion concernant la professionnalisation ne semble émerger du parcours <i>Patrimoines musicaux</i> et encore moins du parcours <i>Recherche documentaire</i>, ce dernier étant carrément omis des « objectifs en termes de compétences professionnelles » dans la rédaction du dossier. Pour ces deux branches, la maquette ne laisse aucune place à la mise en contact avec le monde professionnel (absence de professionnels invités à intervenir par exemple), même si une association est mentionnée dans le dossier avec le Concours international de musique de chambre de Lyon (étudiants associés à l'organisation de cette manifestation).</p> <p>Enfin, aucune réflexion sur les métiers n'est intégrée dans la maquette. Des journées d'orientation sont proposées à l'initiative de l'Association des étudiants du département de musique (à la fin de chaque année), mais les professionnels des métiers musicaux ne semblent pas présents. Une confusion émerge indéniablement du dossier entre l'aide à l'orientation pour le choix d'un parcours proposée aux étudiants et la réflexion sur les métiers liée à la professionnalisation.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Les stages mis en place sont à destination des étudiants du parcours « concours de l'enseignement » (une semaine en S5). Placés sous la responsabilité d'un enseignant responsable du master MEEF de l'Université Lyon 2, ces stages sont organisés en étroite collaboration avec le rectorat de Lyon et avec l'inspection pédagogique régionale et l'inspection académique. Ils font l'objet d'un rapport rédigé par l'étudiant et d'une fiche d'évaluation établie par le maître de stage. Ils permettent une véritable approche pré-professionnelle du métier d'enseignant. Cependant, le dossier ne donne aucune donnée chiffrée ou qualitative concernant ces stages (nombre d'étudiants concernés par promotion ? stage obligatoire ou non ? nature des établissements d'accueil ?).</p> <p>Aucun renseignement n'est fourni concernant la présence de stages</p>

	<p>possibles ou non dans les trois autres parcours de L3. Un seul stage est mentionné, sur la base du volontariat, pour un étudiant de L1 (2012-2013).</p> <p>On note une absence totale de projets personnels et/ou collectifs dans la maquette de la formation et dans le dossier. Aucune réalisation musicale ou de pédagogie de projet artistique n'est mentionnée. Certains enseignements de pratique musicale (ensemble vocal, big band jazz, ensemble de musique ancienne) prennent cependant la forme de représentations artistiques organisées par les étudiants eux-mêmes, dans l'objectif d'une évaluation.</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>Des collaborations sont mentionnées avec le Conservatoire de Berlin (Hochschule) et la faculté de musique de Montréal (échanges d'étudiants) ; accueil de deux à six étudiants étrangers en L1 ; entre trois et six étudiants de la formation partent à l'étranger (rythme des échanges ? A quel moment de la licence ? Quelle branche de la licence est concernée ?). On peut relever la pauvreté du dossier quant aux renseignements concernant les partenariats internationaux. Il n'est fait aucune mention d'échanges de professeurs ou d'accueil d'enseignants non Français. Au total, le positionnement de la formation est faible pour une licence émanant d'une institution aussi importante que l'Université Lyon 2.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>Le recrutement concerne les néo-bacheliers, majoritairement issus de la section L, provenant pour un tiers du département du Rhône, pour un autre tiers de la région Rhône-Alpes et pour un dernier tiers d'autres régions.</p> <p>En amont de la L1 a été mise en place une « Année de préparation aux études musicologiques » (APEM) depuis 2011 : accès après un test et un entretien pour suivre un parcours technique spécifique et intensif de mise à niveau. Ce dispositif intéressant semble en phase avec le projet « réussite en Licence » (même s'il n'est pas décrit).</p> <p>Une attention particulière est portée à chaque instant du cursus d'étude au rattrapage des niveaux en technique musicale (existence d'un cours de formation musicale transversal hors maquette ouvert à tous les étudiants). Un effort matériel a été fourni en 2014 avec l'achat de 10 pianos numériques (salle en accès libre) pour favoriser la pratique et le travail individuel des étudiants (notamment pour la pratique de l'accompagnement au piano). Les réorientations au sein de l'offre des autres licences de l'Université Lyon 2 ne sont pas décrites.</p> <p>Des passerelles existent pour les étudiants du CEFEDM Rhône-Alpes (L3) et ceux du CNSMD de Lyon (choix de deux UE afin d'obtenir une licence). Si la formation accueille les étudiants de ces deux institutions, la réciproque ne semble pas exister et les étudiants inscrits à l'université ne sont jamais amenés à fréquenter ces deux institutions.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>L'enseignement se déroule exclusivement en présentiel et s'adapte aux étudiants ayant des contraintes particulières (dispositions mises en place par l'université pour tous les secteurs) en dépit de locaux fort anciens actuellement occupés par le département de musique : leur réhabilitation et remise à neuf et aux normes est lancée à échéance de l'année 2016. La participation aux ensembles musicaux est obligatoirement présentielle. Une continuité des cours par exercices est possible grâce à l'utilisation du bureau virtuel étudiant (BVE) de l'université (non décrite toutefois). Un dispositif de VAE existe (pilote par le responsable de la licence) ; le département a accueilli 2 % d'étudiants en formation continue ou VAE en 2013-2014 (parcours aménagé en L3).</p> <p>La formation aux nouvelles technologies débute dès la L1 (outils numériques généraux) puis continue en L2 et L3 (logiciels de traitement de texte musicaux, aide à la composition et à l'arrangement). Le dossier mentionne également que</p>

	l'informatique constitue un « outil collaboratif » aux cours de méthodologie, de paléographie et d'organologie.
Evaluation des étudiants	Modalités d'évaluation : contrôle continu et/ou contrôle terminal ou dossier ; épreuves orales et épreuves pratiques (clavier, guitare, chant). Réussite de l'UE avec 10/20 et compensation à l'intérieur des UE et entre les semestres ; les UE sont capitalisables. Le jury d'examen se réunit à l'issue de chaque semestre et comprend au moins cinq personnes (dont deux enseignants-chercheurs).
Suivi de l'acquisition des compétences	Un portefeuille de compétences et découvertes culturelles est mis en place au sein du cours de méthodologie en L1 (S2). Pas de livret de l'étudiant et inexistence du supplément au diplôme. On ne peut comprendre de quelle manière le suivi de l'acquisition des compétences peut être établi.
Suivi des diplômés	Partie non traitée et non renseignée dans le dossier, aucun chiffrage précis n'est fourni par ailleurs dans les annexes. Seules les informations suivantes sont communiquées : parmi les étudiants diplômés de 2010/2011, 44,5 % poursuivent des études universitaires. Sans mention de dates, il est également indiqué qu'environ un tiers des étudiants ayant réussi leur licence se destine aux métiers de l'enseignement (CFMI, master MEEF). 5 % s'orientent vers le master professionnel <i>Musique appliquées aux arts visuels</i> (MAAAV) de l'Université Lyon 2.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Pas de conseil de perfectionnement. L'évaluation des enseignements par les étudiants est menée par la cellule SESAP de l'Université Lyon 2. Les résultats sont transmis aux enseignants via l'équipe de direction de la formation. Les points touchant à l'organisation pédagogique sont alors discutés en conseil de département. Les enseignants de la formation souhaiteraient avoir une zone d'expression plus importante dans le processus global d'autoévaluation.

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- La combinaison offerte entre 1/ l'acquisition des connaissances solides en histoire de la musique, en esthétique et en analyse d'une part, et 2/ l'ancrage dans la pratique musicale et l'assise de données techniques solides (chant, harmonisation, écriture, etc.).
- La mise en place des dispositifs d'aide à la réussite avec l'ouverture de l'année préparatoire (APEM) en amont de la L1, le cours de formation musicale transversal « hors maquette » ouvert à tous, l'effort matériel récent avec l'acquisition de pianos numériques et l'ouverture aux nouvelles technologies.
- La filière L3 *Pro-concours* préparant aux concours d'enseignement (introduction à la pédagogie musicale, leçon de concours, stage) en vue d'une poursuite des études vers les métiers de l'enseignement (CFMI, master MEEF, etc.).

Points faibles :

- La constitution et la rédaction du dossier présentent des contradictions entre la fiche RNCP, la maquette du cursus d'étude et le corps du texte. Le style télégraphique, les fautes d'orthographe, de frappe et de présentation témoignent du peu d'intérêt porté à la confection de ce dossier. Le protocole d'autoévaluation demandé dans le dossier n'a pas été observé, le bilan global n'étant qu'esquissé et ne proposant jamais aucune analyse des chiffres livrés dans les annexes.

- Le dossier est trop peu renseigné sur les parcours de L3 en *Recherche documentaire* et en *Patrimoines musicaux* qui semblent être délaissés au sein de la formation.
- On note l'absence de projets, un manque de pilotage pédagogique, une mise à distance du monde professionnel et un manque de réflexion sur les « métiers » autres que ceux de l'enseignement musical.

Conclusions :

Créée en 1974, cette licence en *Musique et musicologie* ne semble pas s'être adaptée aux nécessités de sensibilisation à l'insertion professionnelle ; la réflexion sur les nouveaux métiers musicaux ne semblant pas avoir été engagée.

La formation s'appuie sur la solidité d'enseignements traditionnels qui apparaissent à la lecture du dossier comme « clos » sur eux-mêmes, non activés par une pédagogie de projet, manquant d'ouverture et de transversalité. Le repli de chaque discipline sur elle-même se transpose à plus grande échelle sur un repli de la formation sur elle-même ; elle semble en effet déconnectée de la recherche autant que du riche potentiel culturel et musical de la ville de Lyon et manque clairement d'ancrage dans le milieu socio-culturel local.

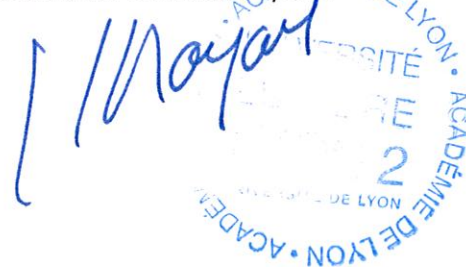
Cette formation académique semble à la lecture du dossier coupée des pratiques musicales du temps et paraît isolée au sein même de l'Université Lyon 2. C'est l'impression générale que laisse l'étude de ce dossier très peu explicite, n'offrant aucun détail de pilotage pédagogique et surtout très peu motivé. Il est à souhaiter que la réalité soit en fait plus dynamique que le peu de créativité présente dans ce dossier où les seules initiatives semblent émaner des étudiants (organisation de prestations publiques, réseau des anciens étudiants, etc.).

Observations de l'établissement

HCERES – RAPPORT D’EVALUATION –
Observations de portée générale

Licence Musique et Musicologie
Aucune observation.

Jean-Luc MAYAUD
Président de l’Université Lyon 2



The image shows a handwritten signature in blue ink that reads 'J Mayaud'. To the right of the signature is a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the text 'ACADEMIE DE LYON' at the top and bottom, 'UNIVERSITE' on the left, and '2' in the center.